

Bureau du 15 avril 2002

Décision n° B-2002-0504

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition d'un terrain situé rue Parmentier et appartenant à monsieur Badoil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue Parmentier à Pierre Bénite, un immeuble à détacher d'une propriété appartenant à monsieur Badoil.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 140 mètres carrés environ ainsi que du bâtiment d'une emprise au sol de 180 mètres carrés environ, à usage d'habitation de deux niveaux plus dépendances qu'elle comporte.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, monsieur Badoil céderait ledit immeuble gratuitement, en bénéficiant du report de coefficient d'occupation du sol sur le surplus de la propriété, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de cette propriété, notamment la démolition du bâtiment existant et la reconstruction d'un mur de clôture faisant soutènement du tènement restant.

Le montant de ces travaux est évalué à environ 38 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le présent dossier d'acquisition et notamment le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une demande de permis de démolir.

3° - Le montant des frais d'actes notariés, estimés à 671 €, seront à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499 et le montant des travaux au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

